

Commune de SAINT JACQUES SUR DARNÉTAL
Mairie - 20 rue de Verdun - 76160

Tél 02.35.23.42.15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605914-20260622-2026-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Publication : 29/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026 A 20 H 30

Le 22 juin 2026, le conseil municipal légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la salle polyvalente, 1 Passage de la chaudière (Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, le conseil municipal peut se réunir et délibérer, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Du fait des travaux de réhabilitation de la mairie, les conditions d'accueil d'une réunion n'étant plus remplies, les réunions du conseil municipal se dérouleront à la Salle Polyvalente l'Entre Seine, 1 Passage de la Chaudière, durant le temps des travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric DELAUNAY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELAUNAY Frédéric, maire, Mme BRUNEL Claudine, 1^{ère} adjointe, M. DEMBOWIAK Jean-Luc, 2^{ème} adjoint. Mme HÉBERT Fabienne, 3^{ème} adjointe, M. PIED Matthieu, 4^{ème} adjoint, Mme DRANGUET Malika, 5^{ème} adjoint, Mme JACQ Caroline, conseillère municipale déléguée. **Membres :** MM. VALOGNES Raynald, DECLERCK Emmanuel DÉPARDE Jérôme, ELBAZ Frédéric, TESSIER Paul, FOUTEL Matthieu, LEVASSEUR Alexandre, DELARCHE Patrick, Mmes HACHÉ Florence, RATIEUVILLE Sylvie, POTTIER Sandra, MAILLARD Charlene, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BENSLIMAN Annick, HAQUET-COQUEREL Sandrine, MM. AMPTIL Gilles, PAGE Franck.

REPRÉSENTÉS : M. AMPTIL par Mme POTTIER, Mme BENSLIMAN par Mme BRUNEL, Mme HAQUET-COQUEREL par M. DELAUNAY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEMBOWIAK Jean-Luc

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

DÉLIBÉRATION N° 2026-034 PORTANT TARIFICATION 2026
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avis de la commission des finances réunie le 9 juin 2026 pour étudier les tarifs des services municipaux pour l'année 2026 qui propose de ne pas appliquer l'inflation et de maintenir l'ensemble des tarifs :

Il s'agit de l'accueil du matin de 7h30 à 8h30 et du soir de 16h30 à 18h30. Le service est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales(CAF), de ce fait les conditions tarifaires doivent respecter les conditions établies (demi-heure, droit annuel, application d'un différentiel commune et hors commune.

	Commune	Hors commune
* Droit annuel par famille	22,00 €	25,00 €
* Une demi-heure utilisée	1,20 €	1,40 €
Avec une première demi-heure du soir doublée car goûter inclus.		
* Dépassement de l'heure de fin de service		
(Au-delà de 18h30 et jusqu'à 19h) et par demi-heure	10,00 €	
* Enfant non inscrit à l'accueil périscolaire ou créneau non réservé par demi-heure	4,00 €	
Toute-demi-heure commencée est due.		
Les enfants du personnel bénéficieront des tarifs des habitants de la commune		
La facturation est effectuée fin de mois.		

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Frédéric DELAUNAY

Monsieur le secrétaire de séance
Jean-Luc DEMBOWIAK